

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Bayonne (64100)

Réponses de Mathieu Bergé Et Sophie Lerrera Landa Mathieu Bergé Et Sophie Lerrera Landa, au nom de la liste « DEMAÏN BAYONNE BIHAR BAIONA »

— le 03/03/2020 à 15:39 —

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°1 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Des actions concrètes sont nécessaires pour préserver la qualité de vie et la santé des habitants du Pays Basque, où les transports représentent le premier poste d'émission de CO2.

Pour convertir de nouveaux usagers à la pratique du vélo (notamment les enfants, les familles et les seniors), il est essentiel d'avoir un réseau cyclable structurant, continu et sécurisé.

Ce réseau express Réseau Vélo R(É)VÉ reliant l'ensemble des points d'intérêts de l'agglomération, sans coupure, séparé du trafic automobile et des piétons, permettrait à n'importe quel concitoyen d'avoir à proximité de chez lui une piste cyclable pour aller au travail, à l'école, chez le boulanger ou à la plage (cf carte ci-dessous).

Ce réseau devrait s'appuyer sur l'expertise des aménageurs hollandais, dont le travail à été condensé dans le document de Paris en Selle.

Selon quel calendrier et de quelle manière envisagez-vous mettre en place un réseau cyclable express (lisible, cohérent, continu et prioritaire) ?

Ainsi il faudra mettre tous les acteurs autour de la table : CAPB, villes du BAB, Audap, Atelier vélo, associations environnementales, association de défense des cyclistes et piétons.

Les contraintes techniques et légales seront partagées, et les axes prioritaires ciblés.

Un plan pluriannuel, pour l'ensemble du mandat, sera décidé et validé.

En 6 ans, nous pensons qu'un réseau est réalisable.

Le plan pluriannuel permettra des avancées significatives rapides, visibles et porteuses d'espoir et de changement :

- Signalétique, Carte minuto (type Pontevedra, Bilbao, Valencia...), requalification de rues carrossables en zones de rencontres, et zones 30.

- Amélioration des pistes existantes.

- Cohabitations site propre des bus Txi Txak avec les vélos qui y seront autorisés.

- Autoroute cyclable sur le BAB.

- Réseau Vélo RéVé.

- ☒.

Pour tenir cet agenda, et respecter nos engagements face à l'urgence climatique et santé (qualité atmosphérique) l'action institutionnelle devra immédiatement démarrer : nous ne pouvons plus perdre de temps.

Tout au long du mandat, il sera indispensable de vulgariser, expliquer, accompagner et d'ainsi changer les mentalités, pour une cohésion totale.

Action n°2 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Pour garantir dans le temps un réseau cyclable efficace, une agglomération doit allouer des moyens appropriés. En effet, les vélos étant plus sujets aux crevaisons et aux chutes, un soin particulier doit être apporté à l'entretien des aménagements cyclables.

Des équipes dédiées et du matériel adapté sont indispensables à l'entretien des infrastructures vélo.

Quels moyens humains et matériels vous engagez-vous à mettre en place et quel budget sera strictement alloué à l'entretien du réseau cyclable ?

La CAPB, le SMPBA, devront allouer des moyens appropriés, indispensables à la bonne réussite du plan pluriannuel.

Des « boxs » réparations seront installées, au droit des boxs collectifs couverts déployés.

Un soin particulier devra être apporté à l'entretien des aménagements cyclables. (nid de poule, grilles piégeuses pour les pneus fins, bandes glissantes, ...)

Une équipe mobile sera dédiée à la surveillance et entretien des infrastructures vélo. (ascenseurs, passerelles, goulottes, boxs, arceaux, pistes...)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°3 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Pour penser la ville comme un lieu de rencontre, il est important de privilégier des modes de déplacement créateurs de lien social, économiques et écologiques et donc de favoriser au mieux les déplacements doux et réduire les modes de déplacements individuels motorisés.

Il est nécessaire de donner la priorité aux usagers dans l'ordre suivant : aux piétons, aux cyclistes, aux transports en commun et en dernier lieu aux véhicules individuels motorisés.

Cette logique d'aménagement permettra de résoudre de nombreux conflits, notamment entre les modes de déplacement doux, grâce à une prise en considération en amont de ces derniers à l'occasion des études de réfections de voirie.

Vous engagez-vous à respecter systématiquement cet ordre de priorité et de quelle manière envisagez-vous le réajustement du partage de l'espace public ?

OUI, pour Demain Bayonne-Bihar Baiona, Il sera nécessaire de donner la priorité aux usagers dans l'ordre suivant : piétons, cyclistes, transports en commun et en dernier lieu aux véhicules individuels motorisés.

Notre projet porte cette revendication.

Nous posons un défi : La mobilité, partager l'espace, avec 4 enjeux et 4 propositions argumentées.

Le réajustement du partage de l'espace public est indispensable.

Tout ou presque est à créer.

Nous rappelons que les 168 millions d'euros investis pour les 2 lignes T1 et T2 auraient pu permettre ce réajustement.

Ainsi il faudra mettre tous les acteurs autour de la table : CAPB, villes du BAB, Audap, Atelier vélo, associations environnementales, association de défense des cyclistes et piétons.

Les contraintes techniques et légales seront partagées, et les axes prioritaires ciblés.

Un plan pluriannuel, pour l'ensemble du mandat, sera décidé et validé.

L'action institutionnelle devra immédiatement démarrer, nous ne pouvons plus perdre de temps.

Un plan piéton et vélo sera immédiatement défini, en appui du plan existant de 2015, à l'arrêt actuellement.

Ce réajustement du partage de l'espace public passera par une grande phase d'explication citoyenne, d'accompagnement et de changement des mentalités, pour une cohésion totale.

Action n°4 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement :

Un réseau cyclable performant doit également s'accompagner de nombreux stationnements vélos. Pour redynamiser le centre-ville et favoriser l'économie locale, mais également l'accès à la culture et au sport, il est en effet important pour les cyclistes de pouvoir garer facilement leurs véhicules et les prévenir du vol. L'implantation de ces infrastructures doit également permettre une intermodalité efficace (stationnements près des gares par exemple).

Comment envisagez-vous le déploiement d'un parc de stationnements vélo adapté ?

Le PDU de 2015 et son plan vélo (pièce 5#3) prévoyait depuis le début un déploiement de parc de stationnements vélo adaptés.

Nous avons défini 4 types de solutions que nous engagerons :

- Réappropriation du stationnement couvert municipal, avec transformation de places voitures en stationnement vélo. Ainsi nous créerons des centaines de places abritées municipales en requalifiant les parkings couverts de la Gare, situé quartier Saint-Esprit, de Belfort, situé boulevard Alsace-Lorraine au quartier Saint-Esprit, de Paulmy, situé allée Paulmy, de Sainte-Claire, situé au Petit-Bayonne, de Tour-de-Sault, situé au Grand-Bayonne, de Vauban, situé proche de la Sous-préfecture.
- Implantations d'arceaux, stationnements vélos, maillant toute la ville, en quantité. Nous serons attentifs au maillage, à la visibilité, à l'ergonomie de l'arceau (éviter le voilage de roue ou le vol du cadre...), aux sites définis, proches des institutions, services publics,...
- Implantations de box collectifs couverts ciblés, pour les résidents.
- Réemption de locaux vides requalifiés en garages à vélo, pour les copropriétés, logements sociaux, collectifs...

Promouvoir une culture vélo

Action n°5 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Cet apprentissage doit aussi concerner les adultes qui ne maîtrisent pas la pratique du vélo et ceux se sentant en insécurité à vélo en ville, comme le fait déjà l'atelier vélo Txirind'Ola. Il s'agit enfin de sensibiliser l'ensemble des habitants de l'agglomération au code de la route et au respect des usagers les plus vulnérables dans l'espace public.

De quelle manière permettrez-vous aux jeunes d'apprendre à circuler à vélo en ville avant leur entrée au collège grâce à des encadrants formés à la mobilité vélo ? Par ailleurs, comment soutiendrez-vous les associations locales d'usagers de la bicyclette pour leur permettre de proposer des séances d'éducation à la mobilité vélo, y compris auprès des adultes et des publics aux besoins plus spécifiques (salariés, chômeurs, retraités, handicapés...) ?

Notre diagnostic est clair : le déploiement du programme national Savoir Rouler à Vélo est à la traîne.

Les écoles sont peu ou pas équipées de stationnement vélo.

Le programme Alvéole doit être saisi sans attendre.

Les enfants, mais aussi les familles, doivent s'approprier l'utilisation sécurisée de la bicyclette, en toute situation.

Des formations au sein de l'école et en périscolaire seront organisées pour démocratiser l'usage de la petite reine.

Les associations seront sollicitées en ce sens.

Action n°6 : je m'engage

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Afin de faire respecter les droits et les devoirs de l'ensemble des usagers de la voirie, les forces de l'ordre doivent être sensibilisées aux problématiques rencontrées par les cyclistes en ville et formées aux spécificités du code de la route les concernant : respect des SAS vélo, des pistes et des bandes cyclables, des distances de sécurité etc.

Nous pensons que la bonne réussite du défi de la mobilité, partager l'espace, passera par une concertation, gouvernance partagée ? Ce réajustement du partage de l'espace public passera bien sur également par une grande phase d'explication citoyenne, d'accompagnement et de changement des mentalités, pour une cohésion totale.

Le sentiment d'insécurité à vélo est fort. C'est un frein majeur à la réussite du défi.

Beaucoup de dispositifs sont méconnus voire inconnus : zones de rencontres, cédez-le-passage cycliste au feu, double sens cyclables, distances de sécurité, sas vélo, ...

Il sera nécessaire de communiquer massivement et durablement sur ces dispositifs.

Les institutions publiques (police municipale, police nationale, gendarmerie au besoin), mais aussi les entreprises et leurs salariés seront sensibilisées aux modifications du code de la route, sécurité routière.

La prévention sera indispensable, dans une phase de démarrage.

Puis, en adaptation, la régularisation des infractions, avec une campagne de communication, sera co-organisée.

Action n°7 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Depuis sa mise en application, la loi LOM offre la possibilité aux entreprises et aux administrations d'attribuer à leurs salariés un forfait mobilités durables et une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.

Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime à vos agents ? Quelles actions conduirez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?

Le forfait mobilité durable a été mis en place par la loi d'orientation des mobilités LOM votée en décembre 2019, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2020.

Nous regrettons que la loi ne soit plus coercitive ; malheureusement, le versement par l'employeur n'est que facultatif : il a donc lieu sur la base du volontariat.

Cependant, Bayonne emploie près de 900 salariés. Nous mettrons en place ce forfait incitatif dès notre élection.

Le plan de Déplacement d'entreprise PDE a été remplacé par Le Plan de mobilité (PDM).

En appui du PDU(i) t du plan vélo municipal, ce PDM doit être élaboré dans chaque grande entreprise, de + de 50 salariés.

Les équipes municipales iront à la rencontre de toutes les entreprises pour créer des PDE. Les services municipaux peuvent faciliter la création obligatoire des PDM, avec un phasage en 5 étapes. (préparation, diagnostic, plan d'actions, Mise en œuvre, suivi et évaluation).

Les PDM seront valorisés dans la communication municipale, le journal, le web : démarche environnementale, démarche sociale, ...

Action n°8 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Comment envisagez-vous de telles actions de communication dans votre commune ?

Le plan de Déplacement d'entreprise PDE a été remplacé par Le Plan de mobilité (PDM).

En appui du PDU(i) et du plan vélo municipal, ce PDM doit être élaboré dans chaque grande entreprise, de + de 50 salariés. Les équipes municipales iront à la rencontre de toutes les entreprises pour créer des PDE. Les services municipaux peuvent faciliter la création obligatoire des PDM, avec un phasage en 5 étapes. (préparation, diagnostic, plan d'actions, Mise en œuvre, suivi et évaluation).

Les PDM seront valorisés dans la communication municipale, le journal, le web : démarche environnementale, démarche sociale, ...

Action n°9 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Sachant que près du tiers des accidents mortels à vélo implique des poids lourds en agglomération (analyse de l'accidentalité des cyclistes 2011 de la base VOIESUR du CEREMA), il est indispensable de sensibiliser les chauffeurs de transport en commun au respect des usagers vulnérables : règles de sécurité, aménagements spécifiques, etc.

Quelles mesures avez-vous l'intention de mettre en application pour encourager les entreprises de transports en commun à sensibiliser leurs employés ?

Le plan de Déplacement d'entreprise PDE a été remplacé par Le Plan de mobilité (PDM).

En appui du PDU(i) et du plan vélo municipal, ce PDM doit être élaboré dans chaque grande entreprise, de + de 50 salariés. Les équipes municipales iront à la rencontre de toutes les entreprises pour créer des PDE. Les services municipaux peuvent faciliter la création obligatoire des PDM, avec un phasage en 5 étapes. (préparation, diagnostic, plan d'actions, Mise en œuvre, suivi et évaluation).

Les PDM seront valorisés dans la communication municipale, le journal, le web : démarche environnementale, démarche sociale, ...

Commentaires généraux

Bayonne,

Mardi 03 mars 2020.

Le collectif de citoyens Bihar Baiona Demain Bayonne en vue des municipales 2020 à Bayonne porte un projet global de mobilités, à même de répondre aux enjeux transversaux de l'urgence climatique, de l'urbanisme, de la santé, de la solidarité, et du sport.

Notre projet, nous l'avons réalisé en partant d'un diagnostic, puis des remontées citoyennes.

Le constat est sans appel : le sentiment d'insécurité à vélo est fort. Le rapport de la FUB, dont vous êtes adhérents est consternant. Avec un F les villes du BAB portent une immense responsabilité.

Oui, des actions concrètes sont nécessaires pour préserver la qualité de vie et la santé des habitants du Pays Basque, où les transports représentent le premier poste d'émission de gaz à effet de serre.

L'expertise citoyenne, mais celles de techniciens, ingénieurs, urbanistes, et bien sûr associations, nous a permis de proposer un projet dimensionnant, qui en 1 mandat aura vocation à changer complètement les habitudes et mentalités ancrées localement.

Nous pensons que les communes, CAPB et son Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour, Autorité Organisatrice des Mobilités pour tout le Pays Basque, ainsi que pour la commune de Tarnos doivent mieux organiser et assurer l'exploitation des services de transport réguliers urbains et non urbains (réseau txik-txak, trambus, navette fluviale, desserte ferroviaire interurbaine), mais aussi la politique vélo et piétonne.

Pour Demain Bayonne-Bihar Baiona, Le défi de la mobilité, partager l'espace, est devra associer les citoyen.ne.s aux processus de décision pour éviter l'entre soi des élu.e.s, la posture et les clivages partisans.

La gouvernance partagée reposera sur un partage plus large des fonctions et des responsabilités.

Ce mode d'organisation fera émerger de l'intelligence collective pour que les bonnes personnes prennent les bonnes décisions aux bons endroits.

La clé sera la confiance envers l'ensemble des acteurs d'un territoire.

L'atelier Vélo Txirring'ola sera partie prenante de ce processus, tout au long du mandat municipal.

Nous partageons votre plaidoyer et les 5 axes définis.

1. Priorité aux modes de déplacement doux.
2. Un réseau cyclable continu et sécurisé.

3. Des stationnements vélos adaptés.
4. Un réseau entretenu.
5. Une promotion du vélo.